



Enquête publique sur les collisions mortelles impliquant des camions lourds

Document de présentation

Palais de justice de Montréal
7 avril 2026

Présentation

En matière de sécurité routière, la mission de notre association consiste à mettre en commun l'expertise des dirigeants policiers et à mobiliser et intégrer les efforts policiers afin de réduire significativement le nombre de victimes de la route au Québec.

En partenariat avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), l'ADPQ déploie une stratégie d'actions concertées en vue d'agir sur les grandes causes qui sont à l'origine de ces collisions, en modifiant les comportements des conducteurs par des activités de sensibilisation et de contrôle.

De par son expertise, l'ADPQ est devenue un acteur incontournable dans la réalisation de la mission de sécurité routière au Québec car elle a su démontrer son agilité et son influence auprès de ses partenaires.

Les Opérations nationales concertées - ONC

Les ONC en sécurité routière mobilisent l'ensemble des services de police du Québec, en collaboration avec la SAAQ et Contrôle routier Québec (CRQ).

Elles sont mises sur pied pour agir à partir des grandes causes de collisions identifiées dans la stratégie de prévention de la SAAQ. Elles visent également à augmenter la perception du risque d'être intercepté, en jumelant la sensibilisation et les opérations de surveillance policière.

- ✓ Capacité de conduite affaiblie
- ✓ Vitesse
- ✓ Comportements imprudents et distraction au volant
- ✓ Partage de la route
- ✓ Conduite de motoneige, quad, embarcation nautique

Ces opérations visent à augmenter la perception du risque d'être intercepté, en jumelant la sensibilisation et les opérations de surveillance policière.

Plan de surveillance des véhicules lourds (PSVL)

Les activités d'intervention non planifiées sur les routes des contrôleurs routiers de la SAAQ sont suspendues depuis mars 2025, à la suite d'une décision de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST).

À cela s'ajoute la suspension actuelle de l'article 636 du Code de la sécurité routière qui fait en sorte que les interventions policières ont lieu à la suite de la constatation d'une infraction visant les véhicules lourds ou lors d'opérations planifiées et structurées

Toutefois, les policiers ont le pouvoir d'intervenir pour faire appliquer tous les articles du Code de la sécurité routière.

A partir du modèle des ONC, nous avons donc développé le **Plan de surveillance des véhicules lourds** (PSVL), en réponse aux enjeux de sécurité routière qui ont surgi à la suite des nombreuses collisions mortelles impliquant des véhicules lourds. Celles-ci sont principalement survenues entre avril et octobre 2025 et ont causé la mort de huit personnes.

Le PSVL a été lancé en octobre 2025, pour une durée d'au moins 9 mois, en même temps que l'ONC sur les comportements imprudents et la distraction au volant,

Les objectifs

En s'appuyant sur le travail concerté des policiers municipaux, de la Sûreté du Québec et de Contrôle routier Québec, le plan de surveillance des véhicules lourds vise à :

- ✓ Réduire les comportements dangereux
- ✓ Prévenir les collisions graves ou mortelles
- ✓ Sensibiliser l'ensemble des conducteurs au respect du Code de la sécurité routière
- ✓ Augmenter la perception du risque d'être intercepté afin de modifier les comportements dangereux des conducteurs de véhicules lourds

La stratégie d'intervention

- ✓ Tous les services de police, incluant la Sûreté du Québec, participent au plan de surveillance
- ✓ Les services de police effectuent au moins une opération par semaine en ciblant des endroits problématiques
- ✓ Depuis janvier 2026, les Contrôleurs routiers sont appelés en soutien sur les sites d'opérations policières pour vérifier l'état mécanique d'un véhicule
- ✓ La coordination du plan, les bilans mensuels et la diffusion des résultats sont réalisés par l'ADPQ

À ce chapitre, les infractions visées sont:

- Non-respect de la signalisation – arrêt, feux rouges, etc
- Suivre de trop près,
- Ne pas céder le passage,
- Distraction au volant,
- Non-port de la ceinture de sécurité
- Vitesse excessive et conduite dangereuse
- Conduite sans permis de la classe appropriée
- Zone de camionnage interdit
- Équipement en mauvais état
- Ronde de sécurité
- Toutes autres infractions

Les résultats (octobre 2025 à mars 2026)

MOIS	Nombre d'opérations	Opérations conjointes CRQ	Nombre véhicules interceptés	Signalisation Arrêt et feu rouge	Vitesse	Zone camions interdits	TOTAL constats
Octobre	N/A	N/A	1860	21%	21%	n/a	1866
Novembre	1160	N/A	1845	10%	21%	10%	1909
Décembre	848	N/A	1040	12%	12%	11%	1343
Janvier	926	62	1950	18%	18%	15%	1647
Février	722	58	1994	16%	20%	16%	1890
Mars	947	53	1867	10%	20%	19%	1840
TOTAL	4603	173	10556	15%	19%	14%	10495

Recommandations

Dans une perspective d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route, l'ADPQ recommande ce qui suit :

1. Augmenter le nombre de contrôleurs routiers au Québec
2. Revoir la formation initiale et continue des policiers, afin d'y intégrer un volet sur la conduite de véhicules lourds
3. Moderniser les normes imposées aux fabricants de véhicules lourds afin d'intégrer des technologies de pointe (caméras de recul, freinage automatique d'urgence, maintien de voie, radars de proximité)
4. Intégrer l'avis de vérification d'un véhicule routier directement dans les données accessibles au Centre de renseignement policier du Québec (CRPQ)
5. Accorder aux policiers le pouvoir de retirer le droit de circuler d'un véhicule dès la constatation d'une défectuosité majeure
6. Prévoir un pouvoir législatif permettant aux policiers de contraindre un conducteur à collaborer lors des tests de vérification du bon fonctionnement des équipements de son véhicule

Conclusion

Les policiers et les contrôleurs de Contrôle routier Québec travaillent ensemble pour faire respecter la réglementation par les conducteurs de véhicules lourds.

Quand on considère le nombre de constats émis et la diminution du nombre de collisions mortelles, on sait que l'industrie du camionnage a compris le message.

Conséquemment, nos actions ont rendu le réseau routier plus sécuritaire.